

Communiqué de presse - 7 octobre 2026

Un partenariat national entre le CCCA-BTP et la Cnam pour améliorer la santé physique et mentale des apprentis des métiers du BTP

Ludovick Lefebvre, président du Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics (CCCA-BTP), et Thomas Fatôme, directeur général de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam), ont signé une convention de partenariat le 7 octobre au BTP CFA Somme à Amiens, pour améliorer la santé physique et mentale des apprentis formés dans les métiers du BTP.

Cet événement de signature était organisé à l'occasion de la venue à Amiens du roadshow « Bus Mes trips santé »* proposé par l'Assurance Maladie qui parcourt la France dans le but de créer du lien entre les jeunes et leur santé, au travers d'animations ludiques et interactives permettant de tester leurs connaissances et leur faire adopter les bonnes pratiques de santé. 400 jeunes étaient présents à l'événement.

Le partenariat signé entre le CCCA-BTP et la Cnam vise deux principales finalités :

- améliorer la santé physique et mentale des apprentis du secteur du BTP,
- permettre aux organismes de formation aux métiers du BTP de trouver sur leur territoire les relais, nécessaires à la meilleure prise en compte des problématiques de santé de leurs apprentis.

Il permettra également à ces organismes de favoriser la diffusion d'informations de santé auprès des jeunes, d'améliorer l'accès aux droits et aux soins, de développer des actions de prévention et promotion de la santé et de renforcer l'autonomie des jeunes dans sa gestion.

La « stratégie santé jeunes » de l'Assurance Maladie

L'Assurance Maladie a élaboré une « stratégie santé jeunes » d'autant plus importante que son analyse des données sur la santé des 15 - 25 ans montre qu'en 2025 :

- 10,35% d'entre eux n'ont pas eu de recours aux soins depuis au moins 24 mois (observatoire des fragilités 2025, tranche d'âge 16-24 ans) ;
- 41,31% d'entre eux n'ont pas bénéficié de consultation dentaire depuis au moins deux ans (observatoire des fragilités 2025, tranche d'âge 16-24 ans) ;
- 31,23% d'entre eux n'ont pas de médecin traitant déclaré (observatoire des fragilités 2025, tranche d'âge 16-24 ans).

Pour donner aux jeunes les moyens de mieux comprendre l'offre de soins, les remboursements et leur permettre de prendre des décisions éclairées concernant leur santé, cette stratégie s'appuie sur quatre axes :

1. L'information, communication, éducation au système de santé ;
2. L'accès aux droits et aux soins à destination de l'ensemble de la population jeune ;
3. La prévention ;
4. La collaboration essentielle avec les acteurs de l'accompagnement des jeunes.

Sur ce quatrième axe dédié à la collaboration partenariale, l'Assurance Maladie souhaite travailler conjointement avec le CCCA-BTP pour relayer ses actions et construire les projets d'avenir en faveur de la santé des apprentis du BTP.

La volonté stratégique du CCCA-BTP de renforcer la prévention et l'accompagnement global de la santé physique et mentale des apprentis

Dans le cadre d'Ambition BTP, son nouveau plan stratégique 2026-2028 pour impulser une dynamique transformatrice pour les trois années à venir, le CCCA-BTP a retenu parmi ses six axes stratégiques de renforcer la prévention et l'accompagnement global de la santé physique et mentale des apprentis, comme condition essentielle de leur réussite, engagement et insertion durable dans les métiers du BTP.

Une collaboration pour renforcer l'accompagnement des jeunes sur les enjeux de santé

Le CCCA-BTP et la Cnam ont souhaité structurer un partenariat pour renforcer l'accompagnement des jeunes sur les enjeux de santé, visant à favoriser l'information des apprentis, accompagnés par les organismes de formations, sur le système de santé, leur accès aux droits, aux soins et à la prévention, le développement de comportements favorables dans la gestion de leur santé.

La Cnam s'engage à mettre à disposition du CCCA-BTP et des organismes de formation aux métiers du BTP un ensemble d'informations et de contenus interactifs (liens vers le site ameli, vidéos, tutos, e-learning ...), guide « partenaires Jeunes » etc., **pour permettre aux différents publics jeunes de mieux comprendre les offres et services de l'Assurance Maladie.**

Les organismes de formations du réseau CCCA-BTP peuvent également bénéficier d'un accompagnement de la Cnam à l'appropriation de ces contenus, par l'organisation de webinaires thématiques ou de réunions d'échanges et par la mise en place de dispositifs d'accompagnement santé jeunes.

Le CCCA-BTP s'engage à informer la Cnam de ses actions et de l'évolution de ses dispositifs, à intégrer la dimension santé dans ses parcours de formation, à faciliter la diffusion des informations auprès des apprenants et à mobiliser sa communauté socio-éducative.

Une collaboration opérationnelle pour agir concrètement

La Cnam s'engage, notamment, à mettre à la disposition du CCCA-BTP et de son réseau un répertoire des référents jeunes / partenaires en caisses locales, des circuits de traitement des dossiers des jeunes et des signalements transmis par les organismes de formation du BTP.

Le CCCA-BTP s'engage, notamment, à mettre à disposition un répertoire des contacts relatifs à l'accompagnement socio-éducatif des organismes de formation du BTP, informer sur les offres de services de l'Assurance Maladie, à faciliter l'utilisation des supports pédagogiques de la Cnam et promouvoir le repérage et l'orientation vers le réseau de l'Assurance Maladie des assurés en situation de fragilité (droits non ouverts, renoncements aux soins, situation de précarité...).

Les deux partenaires s'engagent mutuellement à sensibiliser leurs réseaux respectifs sur l'intérêt de conclure des conventions régionales pour renforcer les relations et optimiser l'accès aux droits, aux soins, à la santé des jeunes apprentis accompagnés.

Des coopérations régionales pour favoriser les innovations et initiatives locales

Le partenariat national a vocation à se décliner localement, en formalisant des partenariats locaux entre les réseaux de l'Assurance Maladie et du CCCA-BTP pour favoriser des innovations et initiatives locales. Tout organisme du régime général d'Assurance Maladie peut prendre l'initiative de conclure une convention de partenariat régional avec un ou des organismes de formation de son territoire, en la portant à la connaissance des référents nationaux de la Cnam et du CCCA-BTP.

La convention, signée pour une durée d'un an tacitement renouvelable, ne prévoit aucune contrepartie financière entre les deux organisations, qui mènent les actions prévues dans le double cadre de leurs missions et de leurs budgets propres.

***Plus d'informations sur le Road Show « Bus Mes trips santé »**

(<https://www.ameli.fr/paris/assure/actualites/bus-mes-tips-sante-pour-sensibiliser-les-16-25-ans-les-prochaines-dates-de-la-tournee>).

À propos du CCCA-BTP

Le CCCA-BTP (Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics) est une association à gouvernance paritaire des branches du bâtiment et des travaux publics. Expert de la pédagogie de l'alternance depuis plus de 80 ans et accélérateur d'innovation dans la formation aux métiers du BTP, le CCCA-BTP est un interlocuteur privilégié des organismes de formation du BTP. Grâce à son offre de services, il les accompagne pour leur permettre d'anticiper les évolutions, gagner en attractivité, assurer le développement de leur activité, optimiser leur performance et garantir une haute qualité pédagogique sur l'ensemble des territoires. Le CCCA-BTP fait de l'innovation un marqueur fort de son action. Il soutient les expérimentations et les projets innovants, conçoit les ressources et outils pédagogiques adaptés à la montée en compétences des apprentis, aux nouvelles formes d'apprentissage (réalité virtuelle et augmentée, formation à distance, hybridation des compétences...) et aux besoins des entreprises. Il a créé la 3C.Académie, pour accompagner la montée en compétences des salariés des organismes de formation aux métiers du BTP, quel que soit leur métier. Il a également créé WinLab', éclairer de tendances, pour imaginer les formations aux métiers du BTP de demain, ainsi que l'Accélérateur pédagogique du BTP, pour partager, tester, expérimenter et déployer les innovations pédagogiques au profit des organismes de formation aux métiers du BTP. >> ccca-btp.fr | f : 3cabtp | l : 3cabtp | @3cabtp | Y : 3cabtp | in : 3cabtp

À propos de l'Assurance Maladie

Depuis 80 ans, l'Assurance Maladie joue un rôle majeur au service de la solidarité nationale en assurant la gestion des branches maladie et accidents du travail / maladies professionnelles du régime général de la Sécurité sociale. Afin de pouvoir protéger durablement la santé de chacun, à chaque étape de la vie, elle agit en proximité auprès de l'ensemble des acteurs, assurés, professionnels de santé, entreprises, institutionnels... et crée les conditions pour assurer collectivement la pérennité du système. Acteur pivot du système, elle œuvre au quotidien pour garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins, pour accompagner chaque assuré dans la préservation de sa santé et pour améliorer en permanence l'efficacité du système. Elle s'appuie pour cela sur l'expertise de ses plus de 60 000 collaborateurs, répartis sur l'ensemble du territoire au sein de la Caisse nationale et des 102 caisses primaires d'assurance maladie, des quatre caisses générales de sécurité sociale (CGSS) et de la caisse de sécurité sociale (CSS) dans le cas de Mayotte, des 20 caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) et des 13 unions de gestion des établissements de caisse d'Assurance Maladie (Ugecam) qui partagent le même mot d'ordre au service de la santé de tous : AGIR ENSEMBLE, PROTÉGER CHACUN